



## **Liste des motions à l'étude**

**Du 31 octobre 2011 (n° 291)**, du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée « Plus d'emplois, plus de logements » (PV 2011, p. 2422, 3246, 3258) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier en consultant notamment la Commission spéciale « Politique immobilière et du logement » les voies et moyens d'augmenter, de manière équilibrée et respectueuse de l'environnement, les espaces disponibles sur le territoire de la ville pour la création de logements supplémentaires, notamment à loyer modéré, et en faveur du développement d'activités économiques utiles à l'emploi. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Cette motion sera traitée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement. Les réflexions sur le plan directeur régional étant achevées, les communes sont aujourd'hui en train de définir encore plus précisément les éléments qui ont été mis en évidence dans le plan directeur régional, en tenant compte des nombreuses thématiques transversales comme l'environnement, le logement et les aspects sociaux. Le recensement des sites constructibles fait partie des outils mobilisés dans le cadre du processus. L'élaboration du plan d'aménagement dépend des délais fixés par le Canton de Neuchâtel. Un rapport intermédiaire sera soumis à votre Autorité en 2020.**

**Du 14 janvier 2013 (n° 299)**, du groupe PopVertSol, par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence » (PV 2012, p. 42, PV 2013, p. 696, 700) (Attribuée à la Direction des finances).

*« Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier en collaboration avec le Canton les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home). »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.**

**Du 13 janvier 2014 (n° 309)**, du groupe PLR, par M. Félix Gueissaz et consorts, intitulée « La gare, plate-forme de correspondance de la Ville et du Canton : un nouveau quartier » (PV 2013, p. 1791, PV 2014, p. 1904) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).

*« Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier le quartier de la gare en fonction de l'évolution de ses missions actuelles et futures et cela en étroite relation avec les autres grands projets urbanistiques de la Ville. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Cette motion a été traitée dans le cadre du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'avant-projets des mesures prioritaires du projet d'agglomération, n° 18-008, adopté par votre Autorité le 2 juillet 2018. Ce rapport décline la stratégie de mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération, notamment pour le secteur de la gare. Les priorités fixées par le projet d'agglomération portent sur l'aménagement de la place Blaise-Cendrars et la passerelle Fahys – Espace de l'Europe. Le rapport n° 18-008 n'a toutefois pas fait référence explicitement à la motion n° 309 en raison d'un oubli, et celle-ci n'a donc formellement pas pu faire l'objet d'une proposition de classement à votre Autorité. La proposition de classement de cette motion a été refusée dans le cadre du rapport de gestion 2018. Une nouvelle demande de classement sera formulée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).**

**Du 5 septembre 2016 (n° 319)**, du groupe PLR, par M. Jérôme Bueche et consorts, intitulée « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom » (PV du 5 septembre 2016) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de la création et de l'exploitation d'une infrastructure hôtelière de moyenne capacité par des professionnels de la branche dans les murs actuels de l'Hôtel DuPeyrou et de ses dépendances ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020: D'entente avec le Bureau du Conseil général, cette motion sera traitée par les nouvelles Autorités dans le cadre des études relatives à l'assainissement du complexe englobant l'édifice de l'Hôtel DuPeyrou.**

**Du 7 novembre 2016 (n° 325)**, du groupe PopVertSol, par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la Ville (PV du 7 novembre 2016) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens en vue d'agrandir la zone piétonne actuelle et de créer des zones piétonnes dans des quartiers périphériques, comme La Coudre, Serrières, la Rosière, Pierre-à-Bot-Acacias, etc. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291). La question concernant l'agrandissement de la zone piétonne sera également abordée dans le cadre du rapport « valorisation de la zone piétonne » prévu en 2020.**

**Du 23 avril 2018 (n° 326)**, du groupe PLR, par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulée « Ca en jette » (PV 2018, p. 1432, 1716) (Attribuée à la Direction des infrastructures).

*« Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier la situation des déchets sauvages en ville de Neuchâtel, ainsi que les voies et moyens pour permettre d'améliorer la situation des points qui seront identifiés comme critiques, en prenant en compte les remarques et propositions adressées par les associations et les citoyen-ne-s qui sont préoccupés par ce problème et dont certaines ont déjà entrepris des actions dans ce sens. Parallèlement, nous souhaitons que le Conseil communal étudie l'introduction d'une consigne sur les emballages de boissons et repas « à l'emporter » y compris lors de manifestations publiques ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.**

**Du 7 mai 2018 (n° 327)**, du groupe Vert'libéraux/PDC, par M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulée « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » (PV 2018, p. 1641, 1797) (Attribuée à la Direction de l'économie).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens en vue de mettre en place un système qui permette de verser des paiements ou des subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire sous forme de bons, de monnaie locale ou de tout autre moyen de paiement restreint à un périmètre cantonal. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.**

**Du 12 novembre 2018 (n° 329)**, des groupes PopVertSol et Vert'libéraux/PDC, par Mmes Jacqueline Oggier Dudan, Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité » (PV 2018, p. 1821) (Attribuée à la Direction des infrastructures).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'étendre la zone 30 km/h à toute route communale et la mise en place de nouvelles zones de rencontre dans les cœurs des »*

quartiers, comprenant de petites zones piétonnes temporaires ou permanentes. Ceci dans le but de diminuer les nuisances sonores dues au trafic motorisé et d'augmenter la sécurité et le bien-être dans les quartiers d'habitations ».

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude. D'entente avec le Bureau du Conseil général, une demande de prolongation de délai de réponse sera demandée en temps utile et la motion traitée par les nouvelles Autorités.**

**Du 14 janvier 2019 (n° 330)**, du groupe Vert'libéraux/PDC, par M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulée « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente » (PV du CG du 14 janvier 2019) (Attribuée à la Direction de la mobilité).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'établir une stratégie et une planification, dignes de ce nom, en matière de mobilité et de développement territorial à l'horizon 2030, voire au-delà.*

*Il veillera en particulier à indiquer des mesures précises, chiffrées, et à accompagner sa stratégie d'un calendrier d'exécution des travaux nécessaires à sa réalisation. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).**

**Du 1<sup>er</sup> avril 2019 (n° 332)**, du groupe PopVertSol, par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Quelle politique universitaire et de formation professionnelle la Ville peut et doit avoir ? » (PV du CG du 1<sup>er</sup> avril 2019) (Attribuée à la Direction de l'éducation).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les leviers d'action dont la Ville de Neuchâtel dispose pour renforcer l'enseignement supérieur présent sur son territoire communal ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude. Un rapport sera présenté durant le premier semestre 2020.**

**Du 1<sup>er</sup> avril 2019 (n° 333)**, du groupe socialiste, par M. Morgan Paratte et consorts, intitulée « Etendre les « Marches exploratoires » à toute la population » (PV du CG du 1<sup>er</sup> avril 2019) (Attribuée à la Direction de la mobilité).

*« Le groupe socialiste demande que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre en œuvre des « marches exploratoires » dans les différents quartiers de la Ville de Neuchâtel, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques de la population, en commençant par les enfants et en particulier ceux en situation de handicap, population particulièrement vulnérable. Les écoles de la ville accueillent en effet des élèves en situation de handicap, quand ils n'en sont pas retirés par manque de moyen, ainsi que des institutions spécialisées rassemblant de nombreux jeunes (l'école spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige, l'Unité de formation du CERAS, Alfaset, Foyer handicap, ...). Cette présence constitue une opportunité pour offrir des solutions concrètes aux problèmes identifiés par les jeunes concernés et les professionnels qui les accompagnent. De même nous demandons au Conseil communal d'étendre l'étude à l'adresse des femmes et des aînés. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).**

**Du 1er avril 2019 (n° 334)**, du groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Propriétés vides ou sous-occupées en mains de la Ville : des mesures à prendre » (PV du CG du 1er avril 2019) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier, pour chaque propriété vide ou sous-occupée dont la Ville est propriétaire, les coûts annuels engendrés, les voies et moyens d'en améliorer la rentabilité ou l'utilisation, de manière conforme à la politique immobilière et du logement adoptée par le Conseil général à l'appui du rapport 12-201 du 21 mars 2012. »*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.**

**Du 9 septembre 2019 (n° 335)**, des groupes PopVertSol et Vert'libéraux/PDC, par Mmes Jacqueline Oggier Dudan, Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Pour un développement urbain qui s'articule autour des déplacements à pied et à vélo » (PV du 09.09.2019) (Attribuée à la Direction de la mobilité).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions et incitations nécessaires pour réduire de 5% par an, à compter de 2020 et jusqu'en 2035, le trafic motorisé individuel sur son territoire. Il est également prié d'étudier la mise en place d'un système d'indicateurs chiffrés permettant de mesurer les progrès année après année. Le système d'indicateurs est basé sur le monitoring du trafic journalier moyen en ville de Neuchâtel du «géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois» (sitn.ne.ch), complété par des mesures ponctuelles sur les routes secondaires dans les quartiers.*

*Ceci dans le but de favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports publics, afin de réduire l'impact climatique de la ville de Neuchâtel ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.**

**Du 23 septembre 2019, (n° 336)** du groupe PopVertSol, par Mme Jacqueline Oggier Dudan et consorts, intitulée « Rayonnement non ionisant : le principe de précaution et le bien-être de la population doivent primer » (PV du 23.09.2019) (Attribuée à la Présidence).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier, en respect du droit fédéral et cantonal, les voies et moyens de réglementer l'implantation de nouvelles antennes de télécommunication et l'équipement d'antennes existantes qui tient compte du principe de précaution. Ceci dans le but de protéger la population des effets potentiellement néfastes des rayons non ionisants ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.**

**Du 11 novembre 2019 (n° 337)**, du groupe socialiste, par M. Antoine de Montmollin et consorts, intitulée « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel » (PV du 11.11.2019) (Attribuée à la Direction de la sécurité).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures à prendre afin de mettre en place une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel. Une telle étude devrait comprendre une analyse de la situation actuelle notamment en termes d'offre des établissements publics, de lieux disponibles pour accueillir divers événements culturels et festifs, d'aménagement urbain, de sécurité et médiation, de prévention, de communication, de mobilité, ainsi que des propositions de développements souhaitables dans ces différents domaines ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.**

**Du 11 novembre 2019 (n° 338)**, du groupe PopVertSol, par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique » (PV du 11.11.2019) (Attribuée à la Direction de l'environnement).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions, incitations et ressources à mettre en œuvre pour promouvoir la nature et la biodiversité sur le territoire communal, à*

*travers la mise en place d'une stratégie impliquant la Ville, les habitants et tous les acteurs. Cela afin de lutter contre la perte de la biodiversité au niveau local et de la couverture végétale en ville ainsi que contre les îlots de chaleur urbains, tout en améliorant la qualité de vie de la population et l'attractivité de la ville ».*

**Commentaire du rapport sur la gestion et les comptes 2019, du 06 avril 2020 : A l'étude.**

**Du 8 juin 2020 (n° 339)**, du groupe PopVertSol, par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « La nuit, quand revient la nuit : retrouvons cette obscure clarté qui tombe des étoiles tout en économisant de l'énergie » (PV du 8 juin 2020) (Attribuée à la direction de l'environnement).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens pour diminuer voire partiellement supprimer sur le territoire communal l'éclairage public et l'éclairage privé, notamment commercial, impactant l'espace public. Tout en veillant à assurer la vie sociale et culturelle nocturne ainsi que la sécurité publique, ces mesures viseront la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie. »*

**Du 14 septembre 2020 (n° 340)**, du groupe socialiste, par Mme Isabelle Mellana Tschoumy et consorts, intitulée « Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés » (PV du 14 septembre 2020) (Attribuée à la direction de l'action sociale).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens à l'établissement de la gratuité des transports publics sur l'ensemble de son territoire pour les seniors les plus défavorisés qui y sont domiciliés ».*

**Du 14 septembre 2020 (n° 341)**, du groupe socialiste, par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, intitulée « Des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs » (PV du 14 septembre 2020) (Attribuée à la direction de la culture et intégration).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition, dans chacun des bourgs et quartiers de la ville, des salles de tailles moyennes, polyvalentes, à un tarif de location modeste. Salles dont l'usage pourrait être réservé aux habitants du quartier ».*

**Du 28 septembre 2020 (n° 342)**, du groupe socialiste, par M. Jonathan Greillat et consorts, intitulée « Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos aînés ! » (PV du 28 septembre 2020) (Attribuée à la direction de l'urbanisme).

*« Le Conseil communal est prié d'étudier le potentiel de développement, directement par la commune ou par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique et en complément aux initiatives privées, d'une offre suffisante d'appartements avec encadrement avec des loyers abordables destinés prioritairement aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Dans ce but, le Conseil communal est également prié d'étudier les voies et moyens de définir dans le plan d'aménagement communal des secteurs pour lesquels une part minimale d'appartements avec encadrement pour personnes âgées et de logements à loyer modéré ou abordables est prévue, en application de l'article 59 al. 2 let. p, q et r de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire ».*

Dernière modification apportée par le Conseil général le 16 novembre 2020 / ez